

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

92 B 10977

A.I.C. FINANCES

Société Anonyme au capital de 800.000 F
Siège Social : 7, Rue des Immeubles Industriels - 75011 Paris
R.C.S. Paris B 388 405 425

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 MAI 1995

L'an Mil Neuf Cent Quatre Vingt Quinze, et le Cinq Mai, à Dix Neuf Heures, le Conseil d'administration s'est réuni, au 80, rue de Montreuil, sur convocation de son président.

Sont présents :

- Madame LUQUE-CANARD Isabel
- Monsieur GRIMME Claude
- Monsieur DIAS Pascal
- Monsieur JULLIEN Patrice
- Monsieur BELLEVILLE Philippe

Monsieur DELOUIS Alain, commissaire aux comptes, est également présent.

En conséquence, Claude GRIMME, président du conseil d'administration constate que les administrateurs présents réunissent la moitié au moins des membres en fonction et que le conseil peut valablement délibérer.

Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion du conseil est adopté à l'unanimité.

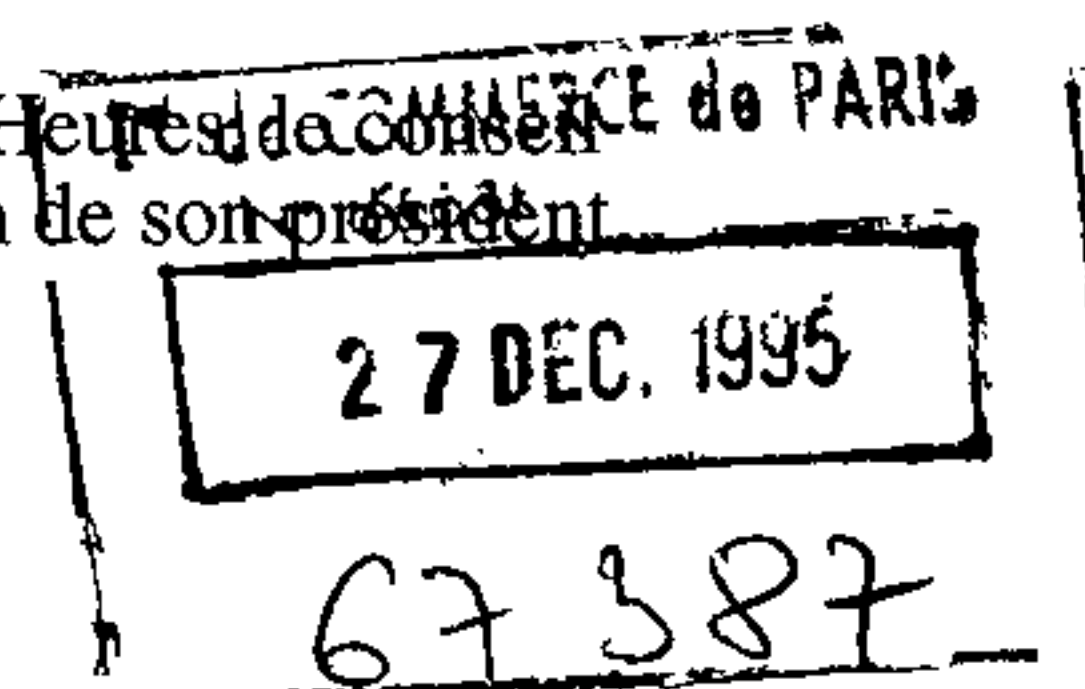
Puis, le Président rappelle que le conseil est appelé à délibérer sur les questions suivantes figurant à l'ordre du jour :

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/94

Le conseil procède à l'examen des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 1994 sur la base de l'inventaire établi à cette date et arrête définitivement les comptes annuels de cet exercice.

Il est précisé que les comptes annuels ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes d'établissement que les années précédentes.

Le conseil examine ensuite l'emploi des résultats, les conventions réglementées, ainsi que les échéances des mandats des administrateurs et des commissaires aux comptes, en vue de proposer éventuellement leur renouvellement.



TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

Le président précise qu'aux termes de l'article 4 des statuts, le siège social peut être transféré en tout autre endroit du même département ou d'un département limitrophe par une simple décision du conseil d'administration sous réserve de ratification par la prochaine assemblée ordinaire.

Le président expose ensuite les motifs du transfert du siège social à Paris 75011, 78 bis et 80, rue de Montreuil et demande au conseil de prendre toutes décisions relatives à ce transfert.

De part le développement de notre Groupe, les locaux occupés antérieurement étaient incontestablement devenus trop exigus pour permettre d'offrir à notre équipe des conditions de travail acceptables. De ce fait, le déménagement s'imposait et il semble judicieux de faire correspondre le siège social de notre société avec l'adresse où elle a été nouvellement établie.

La parole est ensuite offerte aux administrateurs.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de transférer le siège social à PARIS 75011- 78 bis et 80, rue de Montreuil, à compter du 02 mai 1995, et ce sous réserve de ratification par la prochaine assemblée générale ordinaire.

En conséquence, le conseil décide de modifier l'article 4 des statuts qui sera désormais rédigé comme suit :

Article 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé à PARIS 75011 - 78 bis et 80, rue de Montreuil.

Le reste de l'article reste inchangé.

Le conseil donne tous pouvoirs à son président aux fins de réaliser ce transfert et d'accomplir toutes les formalités légales.

LIBERATION DU CAPITAL

Le président rappelle que lors de la constitution de la société, le capital social de 800.000 Francs n'a été libéré que 500.000 francs et que le solde, soit 300.000 francs, doit être libéré dans un délai de cinq ans à compter de l'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés.

Il expose au conseil qu'il convient de procéder à l'appel du solde du montant nominal des actions de numéraires non encore libérées.

La parole est offerte aux administrateurs.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité l'appel du solde du montant nominal des actions de numéraire restant à libérer, soit 375 francs par action, à compter du 22 mai 1995.

Le conseil confie à son président le soin d'informer les actionnaires, le charge de recevoir les fonds et de les déposer à la banque de la société, et généralement de faire le nécessaire.

CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

Le conseil décide de convoquer les actionnaires en assemblée générale ordinaire le 16/06/95 à 19 heures, 80 Rue de Montreuil - 75011 Paris, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/94,
- Quitus aux administrateurs,
- Affectation des résultats,
- Approbation des conventions visées aux articles 101 et suivants de la loi du 24 juillet 1966,
- Election d'administrateurs,
- Ratification du transfert du siège social,
- Augmentation de capital par incorporation de réserves,
- Questions diverses.

RAPPORT - RESOLUTIONS

Le conseil arrête ensuite les termes du rapport qu'il présentera à l'assemblée, ainsi que le texte des résolutions qui seront proposées au vote des actionnaires. Un exemplaire de ce rapport sera mis à la disposition du commissaire aux comptes dans les plus courts délais.

COMMUNICATION AUX ACTIONNAIRES

Le conseil charge son président de prendre toutes mesures utiles en vue de permettre aux actionnaires d'exercer leur droit de communication des documents et renseignements relatifs à la prochaine assemblée dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et un autre administrateur.

Le président
Claude GRIMME

Un administrateur